

Pierre Lyon-Caen JPJ Père-Lachaise 5 septembre 2025

Nadine m'a demandé de parler de Pierre, l'ami, le magistrat engagé, héritier d'une longue histoire. Je suis à la fois très honoré et inquiet.

Pierre, c'est d'abord une attitude. Une présence discrète qui s'impose en douceur.

Mon premier souvenir de Pierre, c'est dans la 1^{ère} chambre de la cour d'appel de Paris, bondée, 10 ans après la création du Syndicat de la magistrature.

Dans cette salle historique où le tutoiement était de rigueur, dans ce foisonnement de liberté de vêtements, d'attitudes et de parole, la ligne dite « radicale » l'emporta sur celle que la rumeur du Congrès nommait les « modérés ». Ces « modérés » étaient plutôt des hommes, parisiens, magistrats à la Chancellerie, et portaient généralement costume de bonne facture et cravate, se détachant ainsi clairement du reste de l'assemblée.

Lorsque la présidente de séance donna la parole à Pierre Lyon-Caen, un silence se fit. Ce nom avait une résonance particulière. Selon les codes vestimentaires susvisés, l'orateur appartenait d'évidence au camp des « modérés ». Cela se confirma par un propos calme, forçant l'écoute attentive, une argumentation pesant objectivement le pour et le contre, avant une proposition constructive, juridiquement documentée, présentée avec modestie, sans aucun effet de tribune.

Il émanait en même temps de Pierre une grande fermeté dans les convictions qui l'habitaient. Même les « radicaux » étaient obligés de reconnaître que cette ligne « réaliste », « réformiste », avait une force argumentative dont on ne pouvait pas ne pas tenir compte.

Un sentiment se dégage naturellement vis-à-vis de Pierre quand on l'écoute, quand on voit son action tout au long de sa vie. Il se résume par un mot : « le respect ». Nous avons toutes et tous, nous avons, un immense respect pour cet homme, notre ami. Plus on le connaissait et plus ce respect s'imposait.

Pour connaître Pierre, il faut vaincre la pudeur, et d'abord la sienne. Cela explique beaucoup de son parcours.

Nous connaissons tous Pierre comme un des fondateurs du Syndicat de la magistrature, ce petit noyau comprenant notamment Louis Joinet, François Colcombet, Dominique Charvet, dont nous avons salué les mémoires, ces dernières années.

Pierre a joué un rôle central dans cette création, et ce n'est pas par hasard. Pierre a d'abord été un membre actif du laboratoire que fut la déterminante *Association des Anciens Auditeurs de Justice (AAAJ)*. Il est sorti major de sa promotion du CNEJ en 1967, l'année du décès de son grand père Léon, que j'évoquerai plus loin. Intégrant directement la Chancellerie du fait de son classement, Pierre est affecté à la Direction des affaires civiles. Il a parmi ses collègues Simone Veil, qui, m'a-t-il dit, tiendra à lui payer sa cotisation en 1970 lorsqu'elle démissionne du SM pour partir au cabinet de René Pléven avant de devenir la première femme secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature.

A la DACS, Pierre a retrouvé un autre jeune responsable du SM, Claude Parodi, qui en avait été le président provisoire. La « civile » prépare alors, avec le doyen Jean Carbonnier, ce qui deviendra la grande réforme du code de procédure civile de 1972. J'ai eu le bonheur d'avoir Claude Parodi comme président du tribunal de Poitiers au moment où j'exerçais mon mandat de secrétaire général du SM, lorsque Robert Badinter était garde des Sceaux, période bénie...

Et c'est grâce à ces deux rencontres que j'ai pu comprendre, puis documenter ce destin tragique qui lie les deux orphelins de pères magistrats victimes du nazisme et de l'antisémitisme.

En effet, Claude Parodi est le fils de René Parodi, un des trois magistrats résistants faits Compagnons de la Libération par le général de Gaulle. René Parodi a été décoré à titre posthume, étant décédé à Fresnes le 15 avril 1942 sous les tortures de la Gestapo.

Quant au père de Pierre, François Lyon-Caen, avocat aux Conseils, il est mort à Auschwitz, après avoir été arrêté, par la police française, à son domicile le 24 août 1943. Il s'agissait de sa seconde arrestation après celle lors de la grande rafle du 21 août 1941 et son internement de plusieurs mois à Drancy, en compagnie notamment de son oncle Pierre Masse qui fut déporté par le convoi du 30 septembre 1942.

François Lyon-Caen, qui avait pu remettre à ses parents une ultime lettre particulièrement émouvante à l'attention de ses trois enfants, leur avait confié la garde d'Arnaud, Dominique et Pierre, alors âgés de 13, 11 et 4 ans, leur mère Claude, malade, étant décédée en janvier 1943.

Pierre a été, durant la guerre, un « enfant caché » par ses grands-parents. Son grand-père Léon Lyon-Caen, avait été exclu de la Cour de cassation le 18 décembre 1940 parce que Juif, après le refus du Conseil d'Etat de le relever de son interdiction professionnelle. Devant les menaces qui se précisaient, et pour protéger leurs petits-enfants, Léon Lyon-Caen et son épouse sont partis en septembre 1943 dans leur propriété de famille au Bousquet d'Orves, près de Lodève, puis en Haute-Loire au Chambon-sur-Lignon. Ce départ les a tous sauvés, puisque deux mois plus tard la Gestapo venait pour les arrêter et pillait leur domicile.

Léon Lyon-Caen et son épouse ont perdu trois fils pendant la guerre. Le père de Pierre, François, est mort à Auschwitz. Deux de ses trois oncles sont décédés en août 1944 dans les combats de la Libération, Charles, capitaine de FFI dans l'Hérault, et Georges, parachutiste des Forces Françaises Libres, en Saône et Loire. Le seul survivant, Gérard (1919-2004), engagé dans la 2ème DB, est devenu un grand professeur de droit.

Malgré, ou à cause de cette tragédie, Léon Lyon-Caen, réintégré à la Cour de cassation dès la Libération, puis nommé président de la chambre civile, a multiplié les engagements. Juif laïc et républicain, il milite pour la paix et le progrès social. Il est l'inspirateur de la première loi contre les discriminations en tant que président du MRAP.

Il y a, dans Pierre, beaucoup de ce grand-père exemplaire.

Lorsque le Syndicat de la magistrature est créé en 1968, Pierre Lyon-Caen et Claude Parodi en sont des militants très actifs depuis leurs bureaux de la Direction des affaires civiles. Les réunions syndicales ont lieu dans l'appartement familial du 3, boulevard Emile Augier, où ont été rédigés les statuts du SM, et qui en deviendra l'adresse officielle.

Il faut dire aussi qu'une autorité morale influente dans la haute magistrature veille sur les deux orphelins de père résistant, et les soutient. Il s'agit de Maurice Rolland, président de l'Association des magistrats résistants, Compagnon de la Libération. Maurice Rolland était l'inséparable ami de René Parodi, substitut du procureur avec lui auprès de la 23ème chambre du tribunal de la Seine.

Après-guerre, Maurice Rolland et Léon Lyon-Caen partagent les mêmes engagements nationaux et internationaux pour la paix, la réconciliation franco-allemande, les relations avec Israël, la justice pénale internationale. Maurice Rolland, après un lobbying auprès des parlementaires résistants, a permis de faire adopter à l'unanimité des deux chambres, le 16 décembre 1964, la loi rendant imprescriptible le crime contre l'humanité, sans laquelle Barbie n'aurait pas pu être jugé.

Pierre a raconté comment, en mars 1969, lors de l'assemblée générale de l'Association des magistrats résistants, Maurice Rolland a fait intervenir devant toute la haute hiérarchie judiciaire le président du Syndicat de la magistrature, Maurice Simon, pour qu'il présente son organisation. Le garde des Sceaux Edmond Michelet, résistant, qui devait partir à ce moment, a tenu à rester pour écouter, afin de « *savoir ce que ces jeunes avaient dans le ventre* » - je cite Pierre -.

Pierre a été vice-président du SM (1968-1969), puis secrétaire général (1970-1972). Il est toujours resté un membre très présent, attentif et disponible.

Parmi les moments qui ont beaucoup compté pour Pierre, il faut évoquer son engagement, avec Louis Joinet, auprès de Christos Sartzétakis, le « petit » juge d'instruction, joué par Jean-Louis Trintignant dans le film Z de Costa-Gavras (1969). Emprisonné en 1968 par le régime des colonels, le juge Sartzétakis est soutenu par le syndicat de la magistrature. Lorsqu'il est libéré, il vient en stage à Paris, est accueilli chez les Lyon-Caen et sympathise avec Pierre. Après la chute du régime des colonels, lorsque Christos Sartzetakis, en 1985, est devenu président de la République de Grèce, il s'est souvenu de son ami Pierre Lyon-Caen. Pierre a été décoré de la médaille d'officier de l'ordre de l'honneur de la République de Grèce. C'est sans doute, dit Nadine, la distinction à laquelle il était le plus attaché.

Dans sa carrière professionnelle, les qualités de grand juriste civiliste qui étaient celles de Pierre se sont exprimées à la Chancellerie, complétées en juridiction par près de quatre années de pénaliste en tant que juge d'instruction à Versailles (1971-1975). Il y montre sa force de caractère pour défendre l'indépendance du juge face à l'influence considérable du parquet.

Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, Pierre, en juin 1981, est appelé au cabinet de Robert Badinter, dont il devient directeur-adjoint. Pierre conduit avec finesse de lourdes réformes. Il a été très exposé notamment sur le projet de réforme des tribunaux de commerce qu'il pilotait après avoir fait confier par son ministre la rédaction d'un rapport à Robert Monguillan, premier président de la Cour de cassation. Pierre Monguillan, magistrat résistant, était en 1941 le 3^{ème} membre composant l'équipe du ministère public devant la 23^{ème} chambre, avec Maurice Rolland et René Parodi....

Durant tout cette période Badinter, qui a tant compté, nous avions au Bureau du SM, avec Simone Gaboriau et Blandine Froment notamment, grâce à et autour de Pierre le fédérateur, des réunions, des rapports réguliers et constructifs avec les membres du cabinet appartenant au SM, dont le regretté Jean Favard.

Tous ses interlocuteurs reconnaissent en Pierre Lyon-Caen un homme de dialogue, d'une grande courtoisie, modéré dans son expression, mais très ferme sur ses convictions profondes. Président du tribunal de Pontoise (1985-1990), il a toujours eu une vision humaniste et progressiste. Il pratique le dialogue social, le partenariat avec le barreau (un hommage a été rendu à Pierre par le SAF (Syndicat des avocats de France), il développe l'accès au droit des plus démunis. L'engagement auprès des plus faibles est aussi celui de Nadine, qui dans le même temps, assesseure au tribunal pour enfants et administratrice ad hoc pour les mineurs victimes au tribunal de Paris.

La nomination de Pierre procureur de la République à Nanterre (1990-1994) a été le moment des interventions en prison pour faire respecter la dignité des détenus, des alternatives à l'incarcération, de la prise en charge des toxicomanes, du développement de la politique de la ville, avec par exemple la création de l'antenne de justice de Gennevilliers.

A Nanterre, Pierre a été marqué par la prise d'otages, en mai 1993, de 21 enfants de 3 à 5 ans avec leur institutrice, par un homme qui portait une ceinture d'explosifs. Pierre s'était engagé dans une longue négociation avec celui que la presse appelait « *Human Bomb* », afin de tenter d'obtenir sa reddition. Les membres du Raid l'ont finalement abattu sans même que le procureur n'en soit prévenu, durant une courte absence. Pierre a été très affecté par cette affaire.

Nommé avocat général à la Cour de cassation, affecté à la chambre sociale, ses collègues du siège soulignent combien Pierre examinait avec un soin scrupuleux les dossiers, comme il l'a toujours fait, estimant qu'il n'y avait pas de petites affaires. Reconnu pour ses compétences au niveau international en droit social, il a représenté la France durant 15 ans (2001-2015) à Genève au sein de la Commission d'experts pour d'application des Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Il a également été membre de la Commission de la déontologie de la sécurité (2007-2011), membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (2009-2015) et du conseil d'orientation de l'agence de biomédecine (2012-2015).

Pierre était à la fois toujours exigeant et attentif aux autres, toujours prêt à consacrer du temps à trouver une médiation, à résoudre un conflit par le dialogue. Il a été très longtemps vice-président puis président de la commission arbitrale des journalistes.

Je voudrais insister sur l'engagement désintéressé de Pierre auprès des plus démunis. Il a été secrétaire général du service d'aide aux migrants (SSAE), vice-président de l'ARAJEJ (sortants de prison). Je ne parle pas de tous ses engagements œcuméniques, comme avec Stéphane Hessel pour les sans-papiers de l'Eglise Saint-Bernard, et bien d'autres combats, pour les causes qui lui semblaient justes.

Pierre savait aussi défendre, avec conviction. Et plusieurs magistrats du SM poursuivis devant le Conseil supérieur de la magistrature, ont bénéficié de son soutien, dont on savait le poids tant Pierre Lyon-Caen était une figure respectée dans la magistrature. Après sa retraite, Pierre continuait à militer et à écrire pour faire respecter l'Etat de droit, l'indépendance de la justice vis-à-vis du politique et les garanties statutaires nécessaires pour assurer l'impartialité des magistrats du parquet.

Dans la famille Lyon-Caen, la barre est mise très haute dans l'excellence, quelle que soit la discipline concernée : le droit, la médecine, l'histoire, l'éthique.... Pierre nous laisse, dans la justice, une image d'intégrité, de droiture et d'humanité que nous ne sommes pas près d'oublier.

Enfants, petits-enfants de Pierre, vous pouvez être fiers de votre père et grand-père. Pierre, notre ami, celui qui toujours, et aujourd'hui plus encore, force le respect.

Paris, le 5 septembre 2025

Jean-Paul Jean

Président de chambre honoraire à la Cour de cassation

Vice-président (1983) puis Secrétaire général (1984-1986) du Syndicat de la magistrature